

ADMINISTRATION

ETABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2008-244 du 11 septembre 2008 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : *SJSM0830909S*

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision n° 2000-113 du 11 octobre 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2000-145 du 29 décembre 2000 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-166 du 20 novembre 2002 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2002-178 du 19 décembre 2002 portant désignation d'un inspecteur de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé ;

Vu la décision n° 2004-252 du 2 novembre 2004 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont les noms suivent :

- Mme Falhun (Françoise), pharmacien inspecteur de santé publique, à compter du 12 octobre 2008 ;
- M. Perrin (Bertrand), pharmacien contractuel, à compter du 2 novembre 2008 ;
- M. Loughlissen (Saïd), ingénieur contractuel, à compter du 2 novembre 2008 ;
- Mme Salazar (Elena), pharmacien contractuel, à compter du 4 novembre 2008 ;
- Mme Simon-Daudin (Magda), biologiste contractuelle, à compter du 21 novembre 2008 ;
- M. Faury (Didier), médecin contractuel, à compter du 2 décembre 2008 ;
- M. Gauthier (Eric), médecin contractuel, à compter du 19 décembre 2008 ;
- M. Palluy (Olivier), docteur ès sciences contractuel, à compter du 19 décembre 2008 ;
- Mme Kabrane-Lazizi (Yamina), pharmacien contractuel, à compter du 29 décembre 2008.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Fait à Saint-Denis, le 11 septembre 2008.

Le directeur général,
J. MARIMBERT